

# Lettre aux élus

Lettre d'information aux élus du Pays de Valois

[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

Décembre 2013

## Aménagement du nouveau siège de la CCPV : où en est-on ?



▲ Les locaux de la CCPV à Crépy-en-Valois © CCPV, A. Carrara

En mai 2012, la CCPV achetait pour moitié les anciens bureaux de Case-Poclain à Crépy-en-Valois. L'objectif : y installer le siège administratif de la Communauté de Communes.

### Où en est ce projet aujourd'hui ?

Le marché public travaux est en cours de publication. Il comprendra 12 lots. Les entreprises candidates devront répondre pour le 17 janvier 2014. Le maître d'œuvre aura alors une quinzaine de jours pour analyser les offres reçues. Février sera consacré aux négociations diverses. Après cela, les lots seront attribués courant mars pour un engagement des travaux prévisible au début du printemps prochain.

### Un nouvel industriel dans le Valois



© Ruhl

Ruhl Hardy ba, filiale du groupe industriel allemand RUHL, s'est installé dans les locaux de l'ancienne friche Case-Poclain. L'activité débutera dès le premier trimestre 2014. À la clé, une vingtaine d'emplois créés. Sa spécialité : la fabrication et la pose d'armatures pour béton armé. À son actif, en France : le viaduc de Millau, le métro toulousain ou encore le nouveau ministère de la Défense.

## Édito

Cette 34<sup>e</sup> édition de la *Lettre aux élus* est un peu particulière puisque c'est la dernière de la mandature 2008-2014. Les 23 et 30 mars 2014, les électeurs se rendront aux urnes pour élire leurs représentants municipaux. Et pour la première fois, les habitants des communes de plus de 1 000 habitants éliront leurs élus communautaires au suffrage direct. C'est une petite révolution qui vous est expliquée en détail pages 6 et 7.

L'Observatoire territorial du Pays de Valois vous a été présenté dans le numéro précédent. Lancé par la Communauté de Communes, c'est un outil qui rassemble, examine et étudie les indicateurs du territoire. Pour qu'il vive, il faut que les 62 communes membres de la CCPV se l'approprient et le fasse vivre. Ça commence par des réponses à quelques questions. On vous dit tout en page 8.

L'avancée des projets communautaires doit être présentée régulièrement aux quelque 800 élus du territoire. C'est l'objet de cette publication. Il sera ici question de l'aménagement du futur siège de la CCPV : où en est-on ?

On vous donnera aussi des nouvelles des trois études (eau, transport, culture) lancées dans le cadre du Projet de territoire qui avait été adopté à une large majorité en janvier 2012 lors d'un conseil communautaire.

Avant de vous souhaiter une bonne lecture, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année qui commence !

**Arnaud FOUBERT,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Pays de Valois  
Maire de Crépy-en-Valois



# Projet de territoire : les études en cours



▲ Concert Au P'tit bonheur du 16/11/13  
© CCPV, A. Carrara

## La Culture

Une étude sur la culture en Pays de Valois a été confiée au cabinet Emergences Sud. Après plusieurs mois de travail, de réflexion et de visites sur le terrain, la phase 1 est aujourd'hui terminée. Il s'agissait de faire un état exhaustif de l'offre culturelle existante à l'échelle des 62 communes membres de la CCPV. La phase 2 de l'étude présentera aux élus communautaires des préconisations visant à faire évoluer les structures culturelles valoisienne. Dans les prochains mois, les élus réfléchiront aux méthodes à mettre en place, mais aussi aux évolutions à apporter aux équipements et aux événements culturels locaux actuels. À suivre...

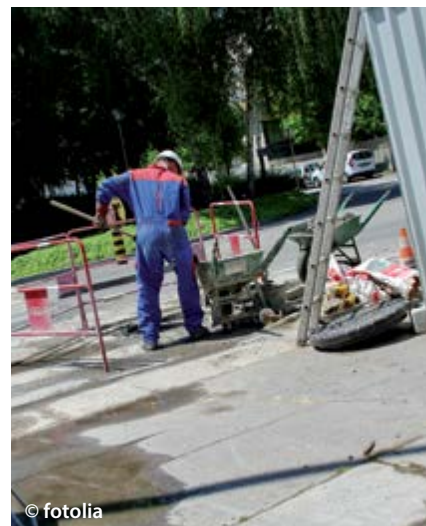


## Eau potable

La gestion de l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois est aujourd'hui exercée par 11 syndicats et 29 communes. Afin de répondre au Schéma Directeur de Coopération Intercommunale qui vise à réduire le nombre de syndicats d'eau potable, la CCPV a engagé une étude des modalités de rationalisation de la compétence eau, au niveau des modes de gestion et des tarifs.

L'étude s'appuie sur les conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) approuvé le 30 septembre 2010 par le Conseil communautaire. Ces conclusions fixaient la création de 6 secteurs correspondant aux captages structurants du territoire (l'Automne, la Gergogne, la Grivette, la Nonette, le secteur de Lévigney et le secteur de Lagny-le-Sec).

Le bureau d'études SP 2000, mandaté pour cette étude, termine actuellement un état des lieux technique, juridique et financier de la compétence Eau sur le Pays de Valois. Une fois finalisé, cet état des lieux servira de base à l'élaboration d'une vision prospective de la compétence Eau sur le territoire de la CCPV.



© fotolia

Plusieurs hypothèses de convergence tarifaire seront étudiées à l'échelle de la CCPV et au niveau des 6 secteurs d'intervention.

À partir de l'état des lieux et de l'étude prospective, le bureau d'étude soumettra plusieurs scénarii de transfert de la compétence Eau potable qui aidera les élus à choisir l'organisation la plus adéquate pour mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

## Transport à la demande en Pays de Valois, l'idée qui fait son chemin

En 2011, la Communauté de Communes du Pays de Valois lançait une réflexion sur l'opportunité d'un dispositif de transports sur son territoire. L'objectif de cette démarche était d'apporter aux habitants du Valois des solutions de transports pour leurs déplacements (professionnels, loisirs, culture, accès aux services administratifs ou aux commerces...). De nombreuses heures de travail ont été consacrées avec les élus, puis avec des experts, pour aboutir sur une définition précise du projet, en milieu d'année 2013.

Le projet définitif a été validé par le Conseil communautaire du 26 septembre 2013. Celui-ci propose aux habitants de nombreux points de départ et d'arrivée répartis sur tout le territoire avec une grande amplitude horaire. Aujourd'hui, des demandes de soutiens financier et logistique ont été déposées auprès du Conseil régional de Picardie et du Conseil général de l'Oise. À l'issue de ces démarches, la CCPV sollicitera la délégation partielle de la compétence Transport.

# Le Très haut débit numérique sur tout le territoire du Pays de Valois

Au printemps dernier, la Communauté de Communes du Pays de Valois a été sollicitée par le Conseil général de l'Oise pour adhérer au syndicat mixte (le SMOTHD), nouvellement créé pour porter le projet d'aménagement numérique à très haut débit arrêté par le schéma directeur du département de l'Oise.

L'adhésion était proposée soit aux communes, soit aux intercommunalités du département ayant pris cette compétence et prévoyait notamment :

- une prise en charge de la part du SMOTHD à hauteur de 370 € par raccordement (valeur 2013) ;
- un déploiement de la fibre optique selon une planification étalée sur 10 ans, en 2 phases : de 1 à 5 ans et de 6 à 10 ans.

Dans ces conditions, quelle serait la meilleure solution pour les communes du territoire ? La Communauté de Communes doit-elle adhérer et prendre cette compétence ? Quelle est la meilleure stratégie ? Pour l'accompagner dans sa réflexion, la CCPV a confié une étude à un cabinet spécialisé, le cabinet CapHornier.



Les conclusions de l'étude ont été présentées lors du Conseil communautaire du 26 septembre 2013. À une très large majorité, les délégués communautaires ont choisi de laisser aux communes cette compétence. L'adhésion ou non au syndicat mixte départemental est finalement laissée à l'appréciation des communes.

Cependant, l'étude a montré que certaines communes du territoire étaient

très mal desservies en simple haut débit (communes dites en « zone grise ») et qu'elles devront patienter encore 7 à 10 ans avant de pouvoir bénéficier d'une couverture numérique en Très Haut Débit.

Le développement économique ne pouvant attendre, la CCPV a décidé d'une étude complémentaire pour réfléchir sur les possibilités de montée en débit pour ces communes défavorisées. La piste d'un groupement de commandes avec une aide logistique de la Communauté de Communes est actuellement explorée.

À suivre...



▲ La Communauté de Communes a commandé un complément d'étude pour trouver des solutions en faveur des communes situées en « zone grise » © Maimento

# Les Trophées de l'Initiative 2013

## Manuel Da Fonseca est le lauréat du Pays de Valois

Organisés tous les deux ans, ces Trophées encouragent l'initiative et la réussite d'entrepreneurs isariens accompagnés dans leur aventure par l'intercommunalité et la plate-forme Oise-Est Initiative (OEI).



▲ Manuel Da Fonseca, créateur de la société Trans-Bois. © CCPV, É. Couteau

Pour l'édition 2013, la Communauté de Communes du Pays de Valois a choisi de mettre en avant le créateur de la société Trans-Bois, une fabrique de moules et coffrages en bois pour le béton armé à Crépy-en-Valois.

Après vingt ans d'expérience dans le secteur du bâtiment et à la suite d'un licenciement, Manuel Da Fonseca a décidé d'ouvrir sa société d'étude, de conception et de fabrication de moules et coffrages. Suivi par le service développement économique de la Communauté de Communes, il a pu obtenir deux prêts à "taux 0" pour l'aider à financer son projet. C'est ainsi que la nouvelle société a vu le jour en octobre 2012, créant deux emplois dès le début de l'activité.

Plus qu'un financement, le partenariat entre la CCPV et OEI propose aux créateurs et repreneurs d'entreprise du territoire un accompagnement et une expertise technique. Chaque entreprise aidée bénéficie également d'un suivi individuel pendant ses premières années d'activité.

Manuel Da Fonseca a reçu son trophée le 12 décembre 2013, à l'occasion d'une soirée spéciale organisée par Oise-Est Initiative.



▲ Les coffrages sont d'abord réalisés en atelier pour être ensuite utilisés sur les chantiers. © M. Da Fonseca

## Les Rencontres économiques du Valois, et de 4 !

La Communauté de Communes du Pays de Valois, la ville de Crépy-en-Valois et le Groupement des Entreprises du Valois ont organisé la 4<sup>ème</sup> édition des Rencontres économiques du Valois, le 5 décembre dernier dans la belle salle de la Chênaie à Lévignen.

Basées sur la présentation des décisions qui vont influencer sur la vie économique du territoire, ces rencontres annuelles réunissent entreprises, acteurs économiques et élus locaux autour de problématiques communes. 40 entreprises du Pays de Valois étaient présentes. Ces rencontres sont l'occasion pour les participants de se retrouver et d'échanger sur les évolutions de leur territoire.

La thématique de la soirée : "Comment développer son entreprise". Au programme, il était question de démarche qualité, de communication, de coaching et de formation.

Rendez-vous est pris pour la prochaine édition, le 4 décembre 2014.



▲ Les chefs d'entreprise et les élus du Valois étaient nombreux © CCPV, A. Carrara

### LES INTERVENANTS 2013

Anne CARBONNIER,  
design et communication  
(société Sister design à Senlis)

Valérie DOUCHEZ,  
conseillère en développement international  
(Chambre de commerce et d'industrie  
Région Picardie)

Pauline HAVARD,  
coach  
(société INEHO à Péroy-les-Gombries)

Frédéric SOURBET,  
responsable du pôle Économique  
(Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

# “Savoir nager”, une organisation “au millimètre” pour les écoliers

Véritable exigence de sécurité publique, l'apprentissage du savoir nager conjugue activités ludiques avec pédagogie favorisant le développement psychomoteur de l'enfant. Maître d'œuvre de ce projet, le Centre aquatique du Valois accueille chaque année les 2 200 élèves des classes primaires du Valois, conformément aux programmes d'éducation physique et sportive définis par le ministère de l'Éducation nationale.

Dans les coulisses, la Communauté de Communes du Pays de Valois, la circonscription de l'Éducation nationale de Crépy-en-Valois et le Centre aquatique élaborent les plannings de fréquentation. Bien que le Centre aquatique s'avère être un équipement particulièrement bien adapté, l'organisation de l'opération « Savoir nager » est toujours un véritable défi à relever ! Le problème ne se pose pas qu'en termes de nombre d'enfants accueillis. L'attribution de chaque créneau doit tenir compte de diverses données, parfois incompatibles.

Il s'agit de faire se concilier :

#### • Le transport (voyages aller/retour)

- Les horaires d'entrée et de sortie du centre aquatique ;
- La rotation des bus ;
- Le volume des personnes à véhiculer (élèves et accompagnateurs) ;
- L'étendue géographique du territoire du Valois avec des trajets parfois très longs.

#### • Les horaires qui diffèrent selon les écoles.

#### • Les groupes de niveaux

- Niveaux CP, CE1, CM2, ciblés pour le « Savoir nager »,
- Les niveaux hétérogènes nécessitent différentes approches pédagogiques pour l'apprentissage.
- Difficultés liées aux RPI, dont certaines classes regroupent plusieurs niveaux : articulation difficile, voire impossible entre les élèves du CP, CE1 et CM2 qui vont au Centre aquatique et ceux du CE2 et CM1.
- Le nombre de maîtres-nageurs : respect de l'amplitude horaire des éducateurs, conformément au Code du Travail. Ceux-ci doivent être présents pour accueillir les élèves le matin jusqu'en fin d'après-midi, puis pour le public en soirée.

#### • La répartition des créneaux hebdomadaires

- 6 demi-journées ;
- 22 créneaux de 90 nageurs maximum ;
- 40 minutes dans l'eau, 20 minutes de déshabillage, 20 minutes de rhabillage ;
- 2 périodes distinctes par année scolaire.

Chaque année depuis septembre 2010 et malgré la complexité de la tâche, ces exigences sont respectées.

Un point très positif : selon les statistiques de l'Éducation nationale, les résultats du « Savoir nager » des écoliers du Valois sont présentés comme particulièrement satisfaisants.

#### À NOTER

Fermeture technique du Centre aquatique du Valois du 3 au 9 février 2014. Au programme le grand ménage : vidange des bassins, nettoyage des filtres.



▲ Chaque semaine, le Centre aquatique accueille les 2 200 élèves de primaire dans le cadre de l'opération “Savoir nager” © CCPV, J.-L. Démarez.

# Mars 2014 : du nouveau dans les urnes !

En mars 2014, les conseils municipaux des communes de France seront renouvelés. Pour la première fois, dans les villes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront élus au suffrage direct. C'est une nouveauté ! Explications.

## Jusqu'à présent...

Les conseillers communautaires étaient élus par et parmi les conseillers municipaux.

## En mars prochain... Pour les communes de 1 000 habitants et plus :

Les citoyens voteront au suffrage universel direct pour élire leurs conseillers communautaires en même temps que leurs conseillers municipaux.

### Les principes de base : « un bulletin, deux listes »

Le bulletin de vote comportera deux listes :

- la liste d'une équipe candidate aux élections municipales
- ET
- la liste des candidats (de cette équipe municipale) à l'élection communautaire.

L'élection directe des conseillers communautaires ne concerne que les communes de plus de 1 000 habitants. Les électeurs votent pour la liste d'une équipe candidate. Cette équipe ne pourra pas être candidate aux seules élections municipales.

Chaque équipe candidate proposera un bulletin de vote unique, sur lequel figureront deux listes de noms, l'une pour les candidats au conseil municipal, l'autre pour les candidats au conseil communautaire.

Les candidats au conseil communautaire seront obligatoirement des candidats au conseil municipal. Ce système de bulletin à double liste souligne le lien qui unit électeurs et conseil communautaire.

L'électeur devra choisir un seul bulletin. Il votera en même temps pour une équipe municipale et une équipe communautaire. Attention, s'il écrit sur le bulletin, celui-ci sera considéré comme nul.

## Pour les communes de moins de 1 000 habitants :

### Les principes de base :

L'élection des conseillers municipaux ne se fait pas au scrutin de liste. Le panachage et l'élection indirecte des conseillers communautaires par les conseillers municipaux sont toujours en vigueur.

Les électeurs ne voteront pas pour une liste, mais pour un ou plusieurs candidats qui auront obligatoirement déclaré leur candidature.

Le mode d'élection au conseil municipal reste pratiquement inchangé : les électeurs pourront voter pour un candidat individuel ou pour des listes municipales, même incomplètes. Ils pourront également modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats à condition que ces personnes se soient déclarées candidates.



## LA LOI DU 17 MAI 2013

Ce nouveau mode de scrutin a été fixé par la loi (du 17 mai 2013) relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ce texte porte notamment sur la désignation des conseillers municipaux et communautaires. Il définit les modes de scrutin ainsi que les modalités de constitution des listes candidates.

Texte disponible en ligne sur :  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

ou en scannant ce QR code avec votre smartphone.



Les conseillers communautaires resteront désignés de manière indirecte par les conseillers municipaux, dans l'ordre établi par le conseil municipal, que l'on appelle « l'ordre du tableau » : le maire, les adjoints dans l'ordre de leurs élections et ensuite les conseillers municipaux.

## LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

Betz  
Bonneuil-en-Valois  
Crépy-en-Valois  
Lagny-le-Sec

Le Plessis-Belleville  
Mareuil-sur-Ourcq  
Morienvil  
Nanteuil-le-Haudouin

Péroy-les-Gombries  
Silly-le-Long  
Ver-sur-Launette

## ATTENTION !

Les évolutions du mode de scrutin ne concernent pas toutes les communes de la même façon. Il dépend du nombre d'habitants. C'est le seuil des 1 000 habitants qui fait foi.

## L'installation du Conseil communautaire

Dans un délai de 4 semaines au maximum, les élections seront suivies de l'installation du Conseil communautaire. Celui-ci sera composé de conseillers élus soit directement par les électeurs, soit indirectement par les conseillers. C'est alors que seront désignés les membres de l'exécutif communautaire, le président, les vice-présidents et le Bureau communautaire.

### POURQUOI CE NOUVEAU MODE DE SCRUTIN ?

Alors que les communautés assument toujours plus de compétences et interviennent de plus en plus dans la vie quotidienne des citoyens, il devenait essentiel que ces derniers puissent élire directement leurs élus communautaires.

Ce système d'élection directe renforce la légitimité des conseillers communautaires et vise à rendre plus visible l'action des élus pour la communauté. Il rapproche les élus intercommunaux des habitants et contribue à mieux faire connaître l'intercommunalité.

L'élection directe au scrutin de liste rend possible une plus grande diversité politique dans la représentation des élus communautaires. Par exemple, il sera désormais envisageable que les élus de l'opposition municipale siègent au conseil communautaire (en fonction du nombre de sièges attribués à chaque commune et des résultats des listes d'opposition). Auparavant, cela n'était pas toujours le cas.

Par ailleurs, le nouveau mode d'élection vise à étendre la parité homme/femme au sein des conseils, celle-ci devenant obligatoire dans la composition des listes. L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct et au scrutin de liste correspond donc à une réelle avancée sur le plan démocratique.

## Le visage de la CCPV après mars 2014

Lors de la séance du 28 mars 2013, le Conseil communautaire de la CCPV, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a proposé aux communes de fixer les accords suivants :

- 107 délégués communautaires siègeront au sein du Conseil communautaire à l'issue des élections municipales de 2014.
- La représentation des communes est

maintenue telle qu'elle a été déterminée à l'origine de la création de la CCPV :

- De 0 à 500 habitants : 1 délégué
- De 501 à 1 000 habitants : 2 délégués
- De 1 001 à 2 000 habitants : 3 délégués
- De 2 001 à 5 000 habitants : 4 délégués
- À partir de 5 001 habitants : 1 délégué supplémentaire par tranche de 2 500 habitants.

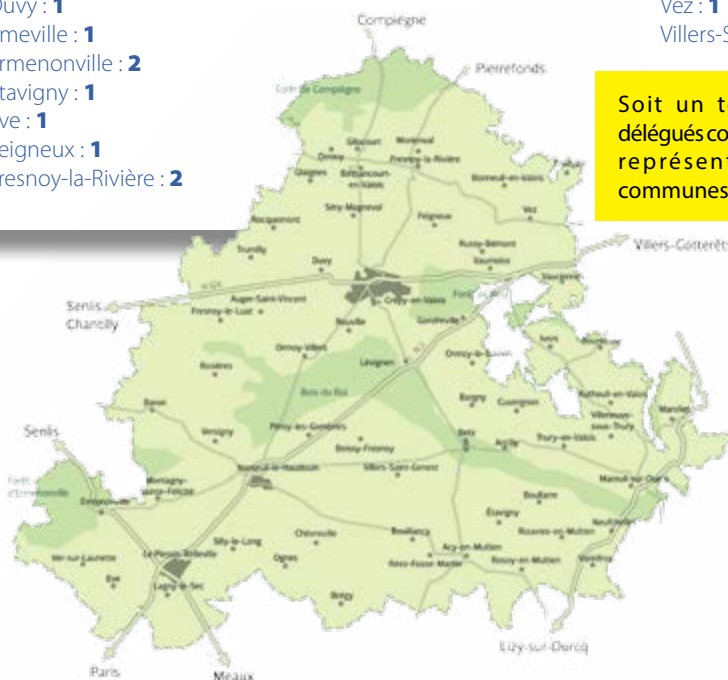
### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE :

#### POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

Betz : <b>3</b>	Le Plessis-Belleville : <b>4</b>	Péroy-lès-Gombries : <b>3</b>
Bonneuil-en-Valois : <b>3</b>	Mareuil-sur-Ourcq : <b>3</b>	Silly-le-Long : <b>3</b>
Crépy-en-Valois : <b>8</b>	Morienvall : <b>3</b>	Ver-sur-Launette : <b>3</b>
Lagny-le-Sec : <b>3</b>	Nanteuil-le-Haudouin : <b>4</b>	

#### POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Acy-en-Multien : <b>2</b>	Fresnoy-le-Luat : <b>1</b>	Rééz-Fosse-Martin : <b>1</b>
Antilly : <b>1</b>	Gillocourt : <b>2</b>	Rocquemont : <b>1</b>
Auger-Saint-Vincent : <b>2</b>	Glaignes : <b>1</b>	Rosières : <b>1</b>
Autheuil-en-Valois : <b>1</b>	Gondreville : <b>1</b>	Rosoy-en-Multien : <b>2</b>
Bargny : <b>1</b>	Ivors : <b>1</b>	Rouville : <b>1</b>
Baron : <b>2</b>	La Villeneuve-sous-Thury : <b>1</b>	Rouvres-en-Multien : <b>1</b>
Béthancourt-en-Valois : <b>1</b>	Lévignen : <b>2</b>	Russy-Bémont : <b>1</b>
Boissy-Fresnoy : <b>2</b>	Marolles : <b>2</b>	Séry-Magneval : <b>1</b>
Bouillancy : <b>1</b>	Montagny-Sainte-Félicité : <b>1</b>	Thury-en-Valois : <b>1</b>
Boullarre : <b>1</b>	Neufchelles : <b>1</b>	Trumilly : <b>2</b>
Boursonne : <b>1</b>	Ognes : <b>1</b>	Varinfroy : <b>1</b>
Brégy : <b>2</b>	Ormoy-le-Davien : <b>1</b>	Vauciennes : <b>2</b>
Chèvreville : <b>1</b>	Ormoy-Villers : <b>2</b>	Vaumoise : <b>2</b>
Cuvergnon : <b>1</b>	Orrouy : <b>2</b>	Versigny : <b>1</b>
Duvy : <b>1</b>		Veze : <b>1</b>
Émeville : <b>1</b>		Villers-Saint-Genest : <b>1</b>
Ermenonville : <b>2</b>		
Étavigny : <b>1</b>		
Ève : <b>1</b>		
Feigneux : <b>1</b>		
Fresnoy-la-Rivière : <b>2</b>		



Soit un total de 107 délégués communautaires représentant les 62 communes du Valois

# Faites vivre l'Observatoire Territorial du Valois

Cela fait un peu plus de trois mois que l'Observatoire Territorial du Pays de Valois vous accueille sur son espace web\* où une multitude d'indicateurs et de référentiels cartographiques (ex. cartes IGN) vous invitent à la découverte de nos territoires.

Le nombre de connexions, bien que modeste pour ce début d'usage, commence à croître dès lors que l'observatoire montre sa capacité à répondre aux besoins de ses usagers. Particulièrement gourmand en données et assez exigeant quant à leur actualité, l'observatoire requiert une attention

permanente. Afin d'y répondre, la Communauté de Communes se mobilise au quotidien pour effectuer les mises à jour des données existantes. Ce travail de mise à jour ne fait que commencer, avec deux indicateurs – *l'évolution de la population et l'évolution du nombre de logements* – qui n'attendent que d'être consultés. Ils affichent les données INSEE les plus actuelles (millésime 2010). Parallèlement à ce travail, nous mettons en place à partir de cette année, une enquête annuelle en direction des communes à l'occasion de laquelle vous êtes invités à partager avec nous la fine connaissance de votre territoire communal. **Un questionnaire en ligne vous sera adressé très prochainement**, dans l'objectif de nourrir l'observatoire, en l'alimentant avec les données manquantes.

Le résultat de ce travail d'enquête sera par la suite intégré à l'observatoire, au grand bénéfice de tous.

## Nous comptons sur vous !

\* Pour accéder à l'espace web de l'Observatoire Territorial du Pays de Valois, rendez-vous sur :

[www.cc-paysdevalois.fr/observatoire/](http://www.cc-paysdevalois.fr/observatoire/)



ou scannez le flashcode

L'enquête annuelle du Pays de Valois

▲ Bandeau d'accueil de l'espace web de l'Observatoire Territorial du Valois et cartes référentielles de l'observatoire.

## Lettre aux élus

### Lettre d'information aux élus du Pays de Valois

- 37, bis rue Gambetta, 60440 Nanteuil-le-Haudouin
- Tél : 03 44 88 05 09 / Fax : 03 44 87 67 81 • [info@cc-paysdevalois.fr](mailto:info@cc-paysdevalois.fr)
- [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)
- **Horaires** : lundi - mardi : 8h30-12h/13h30-17h45  
mercredi - jeudi : 8h30-12h/13h30-17h30  
vendredi : 8h30-12h/13h30-16h30
- Directeur de la publication : **Arnaud Foubert** •  
Directrice de la rédaction : **Anne-Claire Choquer**
- Rédactrice en chef : **Caroline Guérin** • Rédactrice en chef

adjointe : **Pauline Neumann** • Secrétaire de la publication : **Annabelle Pitet** • Comité de rédaction : **Philippe Boulland, Hubert Briatte, Anne-Claire Choquer, Arnaud Foubert, Caroline Guérin, Benoît Haquin, Guy-Pierre de Kersaint, Daniel Léger, Pauline Neumann, Anne-Sophie Sicard** • © photo éditoriale: CCPV, photosreportage.com • Conception, réalisation et rédaction : **DonCameleon** Chantilly 09 53 83 46 09 • Impression sur papier PEFC à 1 200 exemplaires : **Polyservices** • n°ISSN : en cours

Rejoignez nous sur [facebook](#) [twitter](#)